



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil d'Administration

Date de convocation :

12 février 2016

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2016

Nombre de conseillers :

En exercice **7**

Présents **5**

Votants **5**

N° de la délibération :

20160315-01

Codification : 7.1 –
Décisions budgétaires -

**OBJET : COMPTE
ADMINISTRATIF 2015
DE LA CAISSE DES
ECOLES.**

Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie
Le 22 mars 2016
Le Président

L'an deux mille seize, le quinze mars, à seize heures, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry MAVIC, Président.

Etaient présents :

M. Thierry MAVIC, Maire,

M. Jacques TANGUY, adjoint aux affaires scolaires, Mmes Marina LE MARC et Sylvie GRAULLEAU, directrices d'écoles et M. Yannick GLOAGUEN, directeur de l'école élémentaire publique.

Mme Marina LE MARC a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose :

Le Compte Administratif 2015 de la Caisse des Ecoles est arrêté :

- à la section de fonctionnement, à la somme de :

- 39.280,58 € en dépenses

et

- 39.280,58 € en recettes

En section de fonctionnement, la subvention du budget principal de la Commune, versée après le règlement de la dernière facture de l'année, permet d'équilibrer les dépenses.

- à la section d'investissement, à la somme de :

- 0,00 € en dépenses

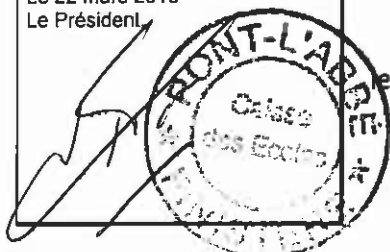
et

- 72,82 € en recettes.

L'exercice en section d'investissement se solde par un excédent cumulé de 2.974,62 € compte tenu de l'excédent reporté de 2.901,80 €.

La section d'investissement n'a fait l'objet que d'un titre de recettes pour les amortissements des immobilisations.

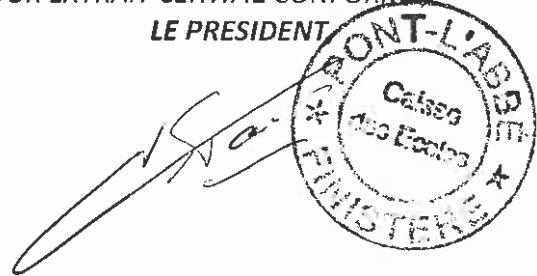
Le document est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal.



La Commission Administrative,

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 tel que proposé, ainsi que le Compte de Gestion du receveur municipal conforme aux écritures comptables de la Caisse des Ecoles.

*POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT*



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "FRONT-L'ABBE" at the top, "Caisse des Ecoles" in the center, and "FRONT-L'ABBE" at the bottom. There are two small stars on either side of the center text.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil d'Administration

Date de convocation :

12 février 2016

Date d'affichage de
l'ordre du jour

12 février 2016

Nombre de conseillers :

En exercice **7**

Présents **5**

Votants **5**

N° de la délibération :
20160315-02

Codification : 7.1 –
Décisions budgétaires

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2016 DE LA CAISSE
DES ECOLES -**

Le président certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie
Le 22 mars 2016
Le Président,

L'an **deux mille seize**, le **quinze mars**, à seize heures, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de PONT-L'ABBE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry **MAVIC**, Président.

Etaient présents :

M. Thierry **MAVIC**, Maire,

M. Jacques **TANGUY**, adjoint aux affaires scolaires, Mmes Marina **LE MARC** et Sylvie **GRAULLEAU**, directrices d'écoles et M. Yannick **GLOAGUEN**, directeur de l'école élémentaire publique.

Mme Marina **LE MARC** a été élue secrétaire de séance.

Monsieur **Le Président** expose :

Le projet de Budget Primitif 2016 de la Caisse des Ecoles est arrêté :

- à la section de fonctionnement, à la somme de **40.000,00 €**
- et,
- à la section d'investissement, à la somme de **2.974,62 €**.

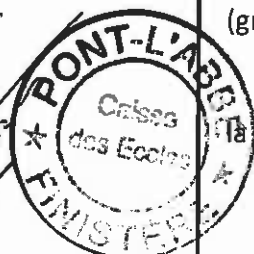
Il reprend le résultat d'investissement du Compte Administratif 2015.

Il a été établi en tenant compte :

- du versement d'une subvention communale de 40.000 €,
- des effectifs scolaires à la rentrée 2015/2016,
- des crédits alloués (arbre de Noël maternelles 12 €, arbre de Noël primaires 4,50 €, bibliothèques scolaires 115 € par classe, fournitures scolaires maternelles 46,15 €, fournitures scolaires primaires 55,75 €).

Il prend en compte, l'ensemble des crédits votés par le Conseil Municipal, à savoir : fournitures scolaires, matériel pédagogique (petit équipement), arbre de Noël, à l'exception des livres de bibliothèque et du matériel pédagogique (gros équipement) qui sont payés directement sur le budget de la Commune.

Il intègre également les crédits direction, les consommables informatiques, la maintenance des photocopieurs.

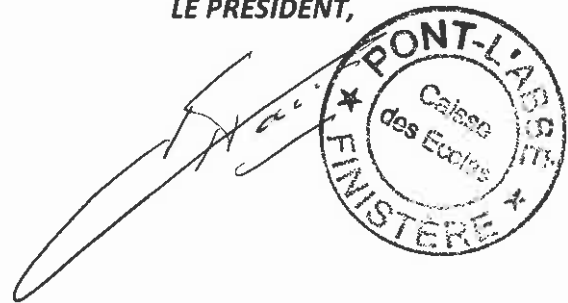


La Commission Administrative,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et délibéré,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 de la Caisse des Ecoles, tel qu'il lui est présenté.

*POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,*



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. L. L.', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'Caisse des Ecoles' of 'PONT-L'ABBÉ' and is part of the 'MINISTÈRE' (Ministry). The stamp contains two stars and the text 'Caisse des Ecoles' in the center.